

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE



CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE DE FRANCE
157, avenue Jean Lolive – 93698 PANTIN cedex

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du PRESIDENT

N° 2012-41

OBJET : Ouverture d'un
concours sur titres avec
épreuves de moniteur-
éducateur

Session 2012

Cb

Publié ou notifié le 18 JAN. 2012
Reçu par le représentant de
L'État le : 19 JAN. 2012
Certifié exécutoire

Pour le Président, par délégation,
La Directrice Générale Adjointe

Muriel GIBERT

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-847 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs territoriaux,

Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement notamment des moniteurs-éducateurs,

Vu l'arrêté n° 2008-995 du 25 novembre 2008 portant délégation de fonction et de signature à M. Serge GRANATIERI, 1^{er} vice-président,

Vu l'arrêté n° 2009-133 du 2 février 2009 portant délégation de signature à Mme Muriel GIBERT, directeur général adjoint,

Vu la convention pour l'organisation du concours de moniteur-éducateur signé par les centres de gestion de l'Aube, du Rhône, du Bas-Rhin, de la petite et de la grande couronne,

ARRETE

Article 1 : Un concours sur titres avec épreuves de moniteur-éducateur est ouvert à compter du 14 février 2012.

Article 2 : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion au plus tard le 14 mars 2012.

Article 3 : Pendant la période de retrait de dossiers, du 14 février au 14 mars 2012, les candidats peuvent également se pré-inscrire en ligne sur le site internet www.cig929394.fr.

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme une inscription.

Article 4 : La clôture des inscriptions est fixée au 22 mars 2012.

Article 5 : L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le 15 mai 2012 au CIG petite couronne, 157 avenue Jean Lolive à PANTIN (93).

.../...

Article 6 : Le nombre de postes ouverts au concours est fixé à 10 (dix).

Article 7 : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de Gestion de Seine-et-Marne, de la petite et de la grande couronne, du C.N.F.P.T. 1^{ère} couronne et du Pôle Emploi sera transmise à Monsieur le Prêtre de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 10 janvier 2012

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint


Michel GIBERT

